

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 9

Absent : 1

Membres présents : 13

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, GASTAL Nathalie, SERRANO Christel, ZERRAD Nacera
BARA Kamel

Procurations : WAGNER Ban à RUIZ Sylvain, AZEMAR Vincent à SERRANO Christel, GUEDDARI Ahmed à ZERRAD Nacéra, LAFFORGUE Gérard à RIGAUX Christine, LAPORTE Anne à LAYALLE Sophie, OLIVE Cécile à AL MALLAK Hussam, SAINT PIERRE Claude à BERNARD Frédéric, SANCHEZ Jean-François à MOUYSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à Jean Louis LOUBET

Absente : GORBATOFF Emmanuelle

DELIBERATION : 2024/07/09/12

OBJET : CANDIDATURE AU LABEL TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vailhauquès, engagé dans la transition écologique depuis l'adoption de son Agenda 21 en 2008, a lancé un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la période 2021-2024, financé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Ce projet participatif a permis de mettre en lumière plusieurs éléments clés :

- **Richesse du Patrimoine Naturel** : Les inventaires ont mis en lumière un patrimoine naturel diversifié, comprenant des espèces protégées telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe et la Pie-grièche à tête rousse.
- **Identification des Zones Clés** : La cartographie a révélé des zones à forte biodiversité, notamment le long de la Mosson et dans des milieux ouverts comme les vignobles et les garrigues.
- **Principale Menace** : L'urbanisation représente la principale menace pour les espèces et leurs habitats, mettant en péril la biodiversité locale.
- **Engagement Communautaire** : Plus de 250 habitants ont participé à des animations nature, et un groupe d'habitants s'est constitué pour collaborer étroitement avec les élus sur le projet ABC.

Le plan d'action pour la biodiversité de Vailhauquès 2024-2030, construit avec les habitants, se décline en trois axes stratégiques :

- **Connaître & Partager** : Renforcer la connaissance et la sensibilisation autour de la biodiversité locale.
- **Mobiliser** : Impliquer activement la communauté locale dans la préservation et la valorisation de la biodiversité.
- **Gérer** : Mettre en place des actions concrètes pour la gestion et la protection des habitats et des espèces identifiées.

Dans cette démarche, l'une des actions de ce plan est de devenir une collectivité reconnue comme « Territoire Engagé pour la Nature », un label porté dans la région par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie.

La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature (TEN) offre aux collectivités un cadre de soutien privilégié sur une durée de 3 ans. Cela inclut l'accès à un réseau enrichissant de partenaires nationaux et régionaux, ainsi que des opportunités de financement ciblées et un accompagnement renforcé par l'ARB Occitanie pour développer les compétences en biodiversité

Dans le cadre de cette candidature, la collectivité propose trois grandes actions sur lesquelles elle s'engage à travailler dans les trois prochaines années :

Action 1 : Valorisation des connaissances de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

- **Objectif** : Sensibiliser et engager la communauté locale à travers diverses stratégies éducatives et interactives.
- **Mise en œuvre** : Développement d'un plan de communication digital avec articles, infographies et vidéos sur les réseaux sociaux et site internet. Distribution d'un livret naturaliste détaillé à tous les habitants. Création d'un groupe Facebook pour échanger sur la biodiversité. Organisation d'animations nature telle que des visites guidées et ateliers. Utilisation de supports originaux comme le géocaching et les fresques murales.

Action 2 : Création d'une entité consultative sur la biodiversité pour conseiller le conseil municipal

- **Objectif** : Intégrer la biodiversité dans les décisions municipales via une structure consultative.
- **Mise en œuvre** : Formation d'un conseil local de la biodiversité ou d'une commission extra-municipale. Participation de résidents et d'experts écologues. Renforcement des partenariats avec des associations comme le Conservatoire d'Espace Naturels Occitanie.

Action 3 : Protection des espaces à fort enjeu écologique

- **Objectif** : Adapter le Plan Local d'Urbanisme pour protéger les zones à fort enjeu identifiées par l'ABC, et augmenter la maîtrise foncière sur ces espaces.
- **Mise en œuvre** : Modification du PLU pour intégrer les zones à fort enjeu écologique. Renforcement des règles d'urbanisme et mise à jour des trames vertes et bleues. Récupération des biens vacants.

Ces actions visent à renforcer la gestion durable de la biodiversité à Vailhauquès en mobilisant la communauté locale, les experts et les partenaires institutionnels pour des résultats concrets et durables.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 années années avec Hérault Logement, portant sur le futur volume deux (2) de l'état descriptif de division portant sur l'ancien presbytère, moyennant une redevance symbolique d'un euro (1,00 EUR) et la remise à la ville, à l'issue du bail, des constructions et aménagements réalisés,
- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : **11 JUL. 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,

